sciencespo.aix

Conseil d'administration
Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence

DÉLIBÉRATION n° 2024-07-06-9

Le conseil d'administration, en sa séance du 06/07/2024,
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements ;
Vu le règlement des études modifié par délibération n°2023/12/16-8 du conseil d'administration ;
Vu le règlement intérieur de l'institut d'études politiques d'Aix-en-Provence ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Modifications du règlement des études

Le conseil d'administration approuve les modifications du règlement des études telles qu'elles sont présentées dans le document annexé à la présente délibération.

Membres en exercice : 30
Quorum : 15
Présents et représentés : 29
Majorité des présents et représentés : 15

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 29 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 06/07/2024

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 24/07/2024

Conseil d'administration
Samedi 06 juillet 2024

MODIFICATION DU RÉGLEMENT DES ÉTUDES

Articles concernés par les modifications	Modifications proposées
	Titre II – Réglement d'examen 1-Dispositions générales et assiduité Article 5 bis – Dispense d'assiduité Les étudiants peuvent, pour des raisons d'ordre médical, se voir attribuer par le service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SIUMPPS) une dispense d'assiduité dont il est précisé qu'elle est valable pour l'année universitaire. Cette dispense doit être entendue comme l'autorisation donnée à l'étudiant, pour des raisons médicales et exceptionnelles, de ne pas assister aux cours ou conférences de méthodes à titre occasionnel. La dispense d'assiduité ne saurait créer une rupture d'égalité de traitement, la participation constituant un élément constitutif de la notation. Chaque absence ponctuelle à une conférence de méthode doit donner lieu à un travail de substitution. L'administration ainsi que l'enseignant concerné doivent être prévenus de manière systématique par l'étudiant bénéficiant de ce type de dispense.
Titre II – Réglement d'examen 1-Dispositions générales et assiduité Article 9 : Dates des examens Les dates des épreuves écrites et des épreuves orales sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage à l'Institut d'Études Politiques et sur le site Intranet de l'Institut au moins quinze jours avant les épreuves.	Titre II – Réglement d'examen 1-Dispositions générales et assiduité Article 9 : Dates des examens Les dates des épreuves écrites et des épreuves orales de la première session d'examen sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage à l'Institut d'Études Politiques et sur le site Intranet de l'Institut au moins quinze jours avant les épreuves. Celles de la session de rattrapage au moins huit jours avant selon les mêmes modalités.
Titre II - Réglement d'examen V – modalités detaillées des examens de quatrième année Article 26 : Les parcours du M1 L'étudiant de 4ème année s'inscrit à l'IEP dans l'un des parcours de M1 suivants : 1. Politique culturelle et mécénat 2. Carrières publiques 3. Politiques européennes ~~et action transnationale~~ 4. ~~Dynamiques politiques et mutations des sociétés (Monde Arabe, Méditerranée, Amérique Latine, Europe)~~ 5. Métiers de l'information ~~: communication, lobbying, médias~~ 6. Expertise internationale ~~- Expertise en relations internationales~~ ~~- Expertise en affaires internationales~~ 7. Géostratégie, défense et sécurité internationale Toute demande de changement de Master 1 doit s'effectuer dans les 15 jours suivants la date de rentrée.	Titre II - Réglement d'examen V – modalités detaillées des examens de quatrième année Article 26 : Les parcours du M1 L'étudiant de 4ème année s'inscrit à l'IEP dans l'un des parcours de M1 suivants : 1. Politique culturelle et mécénat 2. Carrières publiques 3. Politiques européennes 4. Sciences sociales du politique Terrains arabes, européens, latinoaméricains 5. Métiers de l'information 6. Expertise internationale 7. Géostratégie, défense et sécurité internationale Toute demande de changement de Master 1 doit s'effectuer dans les 15 jours suivants la date de rentrée.

Version concernée par les modifications		Modifications proposées	
Maquette 1ère Année (Tableau 1)		Maquette 1ère Année (Tableau 1)	
1er semestre (30 ECTS)	Coeff	1er semestre (30 ECTS)	Coeff
Culture générale (4 ECTS)		**Culture générale (4 ECTS)**	
Leçons de culture générale (14h)	2.5	Leçons de culture générale (14h)	2.5
Conférences de méthode culture générale (14h)	1.5	Conférences de méthode culture générale (14h)	1.5
Fondamentaux pluridisciplinaires (12 ECTS)		**Fondamentaux pluridisciplinaires (12 ECTS)**	
Science politique 1 (20h)	1	Science politique 1 (20h)	1
Histoire de l'Europe 1 (1848-1960) (20h)	1	Histoire de l'Europe 1 (1848-1960) (20h)	1
Organisation politique de l'État 1 (20h)	1	Organisation politique de l'État 1 (20h)	1
Analyse économique 1 (20h)	1	Analyse économique 1 (20h)	1
Théorie générale du droit (20h)	1	Théorie générale du droit (20h)	1
Organisation administrative de l'Etat (20h)	1	Organisation administrative de l'Etat (20h)	1
~~Vie de l'entreprise (20h)~~	~~1~~	Droit et environnement (20h)	1
Conférences de méthode (14 ECTS)		**Conférences de méthode (14 ECTS)**	
LV1 Anglais (20h)	2	LV1 Anglais (20h)	2
LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h)	2	LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h)	2
CM Science politique (16h)	2	CM Science politique (16h)	2
CM Histoire (16h)	2	CM Histoire (16h)	2
CM Analyse économique (16h)	2	CM Analyse économique (16h)	2
CM Organisation constitutionnelle et politique (16h)	2	CM Organisation constitutionnelle et politique (16h)	2
Sport	~~1~~	Sport	0,5
Prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1)	1	Prévention et secours civiques niveau 1 (PSC1)	1
Itinéraires I (8h de conférences de méthode + 2h de cours magistraux)	1	**Itinéraires I (8h de conférences de méthode + 2h de cours magistraux)**	1

Version concernée par les modifications		Modifications proposées	
Maquette 1ère Année (Tableau 1)		Maquette 1ère Année (Tableau 1)	
2ème semestre (30 ECTS)	Coeff	2ème semestre (30 ECTS)	Coeff
Culture générale (4 ECTS)		**Culture générale (4 ECTS)**	
Leçons de culture générale (14h)	2.5	Leçons de culture générale (14h)	2.5
Conférences de méthode culture générale (14h)	1.5	Conférences de méthode culture générale (14h)	1.5
Fondamentaux pluridisciplinaires (12 ECTS)		**Fondamentaux pluridisciplinaires (12 ECTS)**	
Science politique 2 (20h)	1	Science politique 2 (20h)	1
Histoire de l'Europe 2 (1848-1960) (20h)	1	Histoire de l'Europe 2 (1848-1960) (20h)	1
Organisation politique de l'État 2 (20h)	1	Organisation politique de l'État 2 (20h)	1
Analyse économique 2 (20h)	1	Analyse économique 2 (20h)	1
Grands courants des sciences humaines (20h)	1	Grands courants des sciences humaines (20h)	1
~~Vie politique sous la Ve République (20h)~~	~~1~~	Organisations internationales (20h)	1
~~Droit et politiques à l'ère de l'anthropocène (20h)~~	~~1~~	Vie de l'entreprise (20h)	1
Conférences de méthode (14 ECTS)		**Conférences de méthode (14 ECTS)**	
LV1 Anglais (20h)	2	LV1 Anglais (20h)	2
LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h)	2	LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h)	2
CM Science politique (16h)	2	CM Science politique (16h)	2
CM Histoire (16h)	2	CM Histoire (16h)	2
CM Analyse économique (16h)	2	CM Analyse économique (16h)	2
CM Organisation constitutionnelle et politique (16h)	2	CM Organisation constitutionnelle et politique (16h)	2
Sport	~~1~~	Sport	0.5
Itinéraires I (8h de conférences de méthode + 2h de cours magistraux)	1	**Itinéraires I (8h de conférences de méthode + 2h de cours magistraux)**	1

Version concernée par les modifications		Modifications proposées	
Maquette 2ème Année (Tableau 1)		Maquette 2ème Année (Tableau 1)	
1er semestre (30 ECTS)	Coeff	1er semestre (30 ECTS)	Coeff
Culture générale (4 ECTS) Grand écrit Conférences de méthode culture générale (20h)	 2.5 1.5	**Culture générale (4 ECTS)** Grand écrit Conférences de méthode culture générale (20h)	 2.5 1.5
Fondamentaux pluridisciplinaires (13 ECTS) Histoire des idées politiques 1 (20h) Institutions et vie politiques comparées (20h) Institutions de l'Union européenne (20h) Macroéconomie en économie ouverte (20h) Médias et société (20h) Histoire des relations internationales 1 (20h) Droit des relations internationales (20h)	 1 1 1 1 1 1 1	**Fondamentaux pluridisciplinaires (13 ECTS)** Histoire des idées politiques 1 (20h) Institutions et vie politiques comparées (20h) Institutions de l'Union européenne (20h) Macroéconomie en économie ouverte (20h) Médias et société (20h) Histoire des relations internationales 1 (20h) Droit des relations internationales (20h)	 1 1 1 1 1 1 1
Cours à option (2 ECTS) Un cours au choix parmi la liste (il est obligatoire de choisir au moins un cours en anglais soit au 1er semestre soit au 2ème) (20h)	2	**Cours à option (2 ECTS)** Un cours au choix parmi la liste (il est obligatoire de choisir au moins un cours en anglais soit au 1er semestre soit au 2ème) (20h)	2
Conférences de méthode (7 ECTS) LV1 anglais (20h) LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h) Analyse quantitative des données (20h) Itinéraires II (~~4h~~) Sport	 2 2 2 ~~0~~ ~~1~~	**Conférences de méthode (7 ECTS)** LV1 anglais (20h) LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h) Analyse quantitative des données (20h) Itinéraires II (5h) Sport	 2 2 2 1 0,5

Version concernée par les modifications		Modifications proposées	
Maquette 2ème Année (Tableau 2)		Maquette 2ème Année (Tableau 2)	
2ème semestre (30 ECTS)	Coeff	2ème semestre (30 ECTS)	Coeff
Culture générale (4 ECTS) Grand écrit Conférences de méthode culture générale (20h)	 2.5 1.5	**Culture générale (4 ECTS)** Grand écrit Conférences de méthode culture générale (20h)	 2.5 1.5
Fondamentaux pluridisciplinaires (13 ECTS) Histoire des idées politiques 2 (20h) Institutions et vie politiques comparées 2 (20h) Économie internationale (20h) Régimes politiques et sociétés (20h) Questions sociales (20h) Relations internationales (20h) Histoire des relations internationales 2 (20h)	 1 1 1 1 1 1 1	**Fondamentaux pluridisciplinaires (13 ECTS)** Histoire des idées politiques 2 (20h) Institutions et vie politiques comparées 2 (20h) Économie internationale (20h) Régimes politiques et sociétés (20h) Introduction aux questions sociales (20h) Relations internationales (20h) Histoire des relations internationales 2 (20h)	1 1 1 1 1 1 1
Cours à option (2 ECTS) Un cours au choix parmi la liste (il est obligatoire de choisir au moins un cours en anglais soit au 1er semestre soit au 2ème) (20h)	2	**Cours à option (2 ECTS)** Un cours au choix parmi la liste (il est obligatoire de choisir au moins un cours en anglais soit au 1er semestre soit au 2ème) (20h)	2
Conférences de méthode (7 ECTS) LV1 anglais (20h) LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h) Méthodologie de la recherche documentaire (10h) Itinéraires II (6h) Sport	 2 2 2 ~~0~~ ~~1~~	**Conférences de méthode (7 ECTS)** LV1 anglais (20h) LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h) Méthodologie de la recherche documentaire (10h) Itinéraires II (6h) Sport	 2 2 2 1 0,5

Version concernée par les modifications		Modifications proposées	
Maquette 4ème Année (Tableau 3)		Maquette 4ème Année (Tableau 3)	
1er semestre (15 ECTS)		1er semestre (15 ECTS)	
Culture générale Cours magistraux (10h) Grand Écrit Contrôle continu (20h)	~~4 ECTS~~	**Culture générale** Cours magistraux (10h) Grand Écrit Contrôle continu (20h)	4,5 ECTS
Philosophie politique (20h) Grands principes du droit de l'environnement (10h)	~~3 ECTS~~	Philosophie politique (20h) Grands principes du droit de l'environnement (10h)	3,5 ECTS
Un cours en langue étrangère au choix parmi la liste (20h)	3 ECTS	Un cours en langue étrangère au choix parmi la liste (20h)	3 ECTS
LV2 LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h)	3 ECTS	**LV2** LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h)	3 ECTS
Sport	~~1 ECTS~~	Sport	0,5 ECTS
Itinéraires III (5h)	~~1 ECTS~~	Itinéraires III (5h)	0,5 ECTS
Méthodologie du mémoire (6h) Tutorat mémoire (3 HETD/étudiant)		Méthodologie du mémoire (6h) Tutorat mémoire (3 HETD/étudiant)	

Version concernée par les modifications		Modifications proposées	
Maquette 4ème Année (Tableau 3)		Maquette 4ème Année (Tableau 3)	
2ème semestre (15 ECTS)		2ème semestre (15 ECTS)	
Culture générale Cours magistraux (10h) Grand Écrit Contrôle continu (20h)	~~4 ECTS~~	**Culture générale** Cours magistraux (10h) Grand Écrit Contrôle continu (20h)	4,5 ECTS
Géopolitique (20h) Grands principes du droit de l'environnement (10h)	~~3 ECTS~~	Géopolitique (20h) Grands principes du droit de l'environnement (10h)	3,5 ECTS
Un cours en langue étrangère au choix parmi la liste (20h)	3 ECTS	Un cours en langue étrangère au choix parmi la liste (20h)	3 ECTS
LV2 LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h)	3 ECTS	**LV2** LV2 (20h) ou LV2 orientale (40h))	3 ECTS
Sport	~~1 ECTS~~	Sport	0,5 ECTS
Itinéraires III (5h)	~~1 ECTS~~	Itinéraires III (5h)	0,5 ECTS
		Préparation au Grand Oral (10h)	

Version concernée par les modifications	Modifications proposées
Partie IV – Diplôme de l'IEP : Parcours École de l'Air Article 1 : Accès direct en 4ème année du parcours de l'École de l'Air ~~L'accès au concours de 4ème année du parcours de l'Ecole de l'Air et de l'Espace est ouvert aux candidats titulaires ou en cours d'acquisition d'un diplôme d'État égal ou supérieur au niveau Bac + 3 (180 crédits ECTS). En cas de réussite au concours, le candidat devra justifier de l'obtention des 180 crédits ECTS au plus tard le 30 juin de l'année du concours.~~ ~~Le concours de 4ème année comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission. La phase d'admissibilité est constituée de deux épreuves :~~ ~~* Une dissertation (coefficient 2 – durée : 3h). Cette épreuve écrite portera sur un thème annoncé lors du début des inscriptions et accompagné d'une bibliographie sélective (donnée à l'ouverture des préinscriptions) ;~~ ~~* Une épreuve écrite de langue (coefficient 1 – durée : 2h) au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien. Les étudiants de nationalité étrangère ne peuvent pas choisir leur langue maternelle.~~ ~~Une note inférieure à 7/20 à l'une des deux épreuves (dissertation ou langue) est éliminatoire. La phase d'admission comporte trois épreuves :~~ ~~* Un oral de langue (coefficient 1) ;~~ ~~* Des épreuves sportives (coefficient 1) ;~~ ~~* Un entretien de 50 minutes avec un jury de quatre membres dont le Général, commandant les écoles d'officiers de l'armée de l'air ou son représentant, un membre de l'équipe pédagogique de l'Ecole de l'Air et de l'Espace, un officier psychologue et un enseignant chercheur en poste à l'IEP et désigné par le Directeur de l'IEP (coefficient 2).~~	Partie IV – Diplôme de l'IEP : Sciences Po Aix : Parcours École de l'Air et de l'Espace Article 1 : Accès direct en 4ème année du parcours de l'École de l'Air et de l'Espace Les élèves du parcours sont recrutés dans des conditions fixées par l'arrêté du ministre des armées du 29 novembre 2022 relatif aux concours sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace.
Article 2 : Statut des élèves Les élèves du parcours Sciences-Po École de l'Air ont le statut d'élève-officier et suivent parallèlement le cursus du diplôme de Sciences Po.	Article 2 : Statut des élèves Les élèves du parcours Sciences-Po École de l'Air et de l'Espace ont le statut d'élève-officier et suivent parallèlement le cursus du diplôme de Sciences Po et le master Géostratégie, défense et sécurité internationale.

Version concernée par les modifications	Modifications proposées
Article 3 : Inscription administrative et pédagogique L'inscription administrative au «Diplôme ~~de l'IEP~~ » ~~et les droits d'inscription afférents sont annuels.~~	Article 3 : Inscription administrative et pédagogique L'inscription administrative au « Diplôme de Sciences Po Aix » et au master Géostratégie, défense et sécurité internationale sont annuelles ainsi que les droits afférents.
Article 4 : Absence aux conférences de méthode Les étudiants sont tenus à une obligation d'assiduité aux conférences de méthode, aux conférences de langues ~~et aux séances d'éducation physique et sportive.~~ Toute absence (même justifiée) en conférence de méthode pourra entraîner une modulation de la note. Trois absences, mêmes justifiées, par semestre dans une conférence de méthode ou de langue entraînent une note égale à zéro dans la conférence de méthode ou de langue concernée, sous réserve de l'examen des motifs et cas spécifiques par ~~le Directeur de la Formation et des Études.~~	Article 4 : Absence aux conférences de méthode Les étudiants sont tenus à une obligation d'assiduité aux conférences de méthode, aux conférences de langues. Toute absence (même justifiée) en conférence de méthode pourra entraîner une modulation de la note. Trois absences, mêmes justifiées, par semestre dans une conférence de méthode ou de langue entraînent une note égale à zéro dans la conférence de méthode ou de langue concernée, sous réserve de l'examen des motifs et cas spécifiques par le responsable du parcours École de l'Air et de l'Espace.
Article 6 : Session d'examens ~~Le contrôle des connaissances~~ est effectué à la fin de chaque année par une session d'examens portant sur les enseignements de l'année écoulée~~. Il y a deux sessions d'examens pour chaque année. La seconde session a lieu avant le 15 juillet.~~	Article 6 : Session d'examens L'évaluation des épreuves du diplôme de Sciences Po Aix est effectuée à la fin de chaque année par une session d'examens portant sur les enseignements de l'année écoulée. L'éventuelle session de rattrapage doit avoir lieu avant le 15 juillet.
Article 10 : Éducation physique et sportive L'éducation physique et sportive est obligatoire~~. La note est établie en tenant compte à la fois de l'assiduité aux séances hebdomadaires et des résultats obtenus conformément au règlement du sport.~~	Article 10 : Éducation physique et sportive L'éducation physique et sportive est obligatoire. Elle est accomplie dans le cadre de la formation militaire.
Article 11 : Acquisition des unités d'enseignement Toute Unité d'Enseignement (UE) est définitivement acquise dès lors que l'étudiant y a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20. ~~L'acquisition de l'UE entraîne l'acquisition des crédits européens (ECTS) correspondants.~~	Article 11 : Acquisition des unités d'enseignement Toute Unité d'Enseignement (UE) est définitivement acquise pour l'année en cours dès lors que l'étudiant y a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.
Article 12 : Condition de délivrance du diplôme de Sciences Po La délivrance du diplôme suite à la délibération du jury s'effectue sur la base de 300 crédits ECTS capitalisés, dans les conditions fixées par le présent règlement, pour le diplôme de l'~~IEP~~, parcours École de l'Air. Le jury désigné par le Directeur se réunit, pour chaque année d'études, à la fin de chaque année. Il se prononce sur l'acquisition des unités d'enseignements, la validation de l'année d'études, en appliquant le cas échéant les règles de compensation. Lors de la délibération, le jury peut accorder des « points de jury ».	Article 12 : Condition de délivrance du diplôme de Sciences Po La délivrance du diplôme suite à la délibération du jury s'effectue sur la base de 300 crédits ECTS capitalisés, dans les conditions fixées par le présent règlement, pour le diplôme de Sciences Po Aix ~~l'IEP~~, parcours École de l'Air et de l'Espace. Le jury désigné par le Directeur se réunit, pour chaque année d'études, à la fin de chaque année. Il se prononce sur l'acquisition des unités d'enseignements, la validation de l'année d'études, en appliquant le cas échéant les règles de compensation. Lors de la délibération, le jury peut accorder des « points de jury ».

Version concernée par les modifications	Modifications proposées
Article 15 : Déroulement des études Le ~~cursus~~ se déroule sur trois ans. Chaque année, les élèves suivent conjointement des enseignements du master et du diplôme de Sciences Po. Ils valident des crédits ECTS conformément au tableau annexé à la présente section.	Article 15 : Déroulement des études Le parcours se déroule sur trois ans. Chaque année, les élèves suivent conjointement des enseignements du diplôme national de master et du diplôme de Sciences Po. Ils valident des crédits ECTS conformément au tableau annexé à la présente section.
Article 16 : Validation du M1 Les conditions de validation du M1 sont fixées ~~par le règlement constitutif des modalités de contrôle des connaissances de Master.~~	Article 16 : Validation du M1 Les conditions de validation du M1 sont fixées par les modalités de contrôle des connaissances et des compétences votées par les instances de l'Université d'Aix Marseille.
Article 17 : Validation de la quatrième année du diplôme La validation de la 4ème année du diplôme est subordonnée à la validation du M1 dans lequel l'étudiant est inscrit et à la validation des épreuves propres au diplôme. Les crédits obtenus dans les M1 sont affectés, au titre de la 4ème année, d'un coefficient réducteur ~~des deux tiers~~ et s'ajoutent aux ~~40~~ crédits spécifiques au diplôme. La répartition de ces derniers est fixée conformément au tableau annexé au présent règlement.	Article 17 : Validation de la quatrième année du diplôme La validation de la 4ème année du diplôme est subordonnée à la validation du M1 dans lequel l'étudiant est inscrit et à la validation des épreuves propres au diplôme. Les crédits obtenus dans les M1 sont affectés, au titre de la 4ème année, d'un coefficient réducteur de moitié et s'ajoutent aux 30 crédits spécifiques au diplôme. La répartition de ces derniers est fixée conformément au tableau annexé au présent règlement.
Article 18 : Validation des crédits propres au diplôme La validation des crédits propres au diplôme prend la forme, chaque année, de contrôles continus et d'examen terminaux écrits ou oraux. Le contrôle continu est mis en œuvre dans les conférences de culture générale et de langue. Les écrits terminaux comprennent une épreuve de Culture générale (dissertation d'une durée de 5h) et une épreuve de langue (2 heures). Les autres matières donnent lieu à des écrits ou à des oraux. Le type d'épreuve est arrêté par le Directeur et connu des étudiants avant la fin du mois d'octobre de l'année universitaire. La validation des crédits correspondant aux Unités d'Enseignement est obtenue lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.	Article 18 : Validation des crédits propres au diplôme La validation des crédits propres au diplôme prend la forme, chaque année, de contrôles continus et d'examen terminaux écrits ou oraux. Le contrôle continu est mis en œuvre dans les conférences de culture générale et de langue. Les écrits terminaux comprennent une épreuve de Culture générale (dissertation d'une durée de 5h) et une épreuve de langue (2 heures). Les autres matières donnent lieu à des écrits ou à des oraux. Le type d'épreuve est arrêté par le Directeur sur proposition du responsable du parcours et connu des étudiants avant la fin du mois d'octobre de l'année universitaire. La validation des crédits correspondant aux Unités d'Enseignement est obtenue lorsque la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.

Version concernée par les modifications	Modifications proposées
Article 19 : Mémoire Chaque étudiant prépare un mémoire sous la direction d'un enseignant de l'IEP ou de l'école de l'Air, professeur, maître de conférences ou assimilé à l'une de ces catégories. Le titre du mémoire et le nom du directeur doivent être transmis à la scolarité au plus tard le 31 octobre. Le mémoire est déposé dans la dernière semaine du mois de mai. Il est soutenu devant un jury de deux membres au moins, désignés par le Directeur de l'Institut sur proposition du directeur de mémoire. Les soutenances ont lieu de début juin à la mi-juillet, ~~les dates exactes étant arrêtées chaque année par le Directeur de l'IEP.~~	Article 19 : Mémoire Chaque étudiant prépare un mémoire sous la direction d'un enseignant de l'IEP ou de l'École de l'Air et de l'Espace, professeur, maître de conférences ou assimilé à l'une de ces catégories. Le titre du mémoire et le nom du directeur doivent être transmis à la scolarité au plus tard le 31 octobre. Le mémoire est déposé dans la dernière semaine du mois de mai. Il est soutenu devant un jury de deux membres au moins, désignés par le Directeur de l'Institut sur proposition du directeur de mémoire. Les soutenances ont lieu de début juin à la mi-juillet.
Article 20 : Le Grand Oral L'étudiant subit ~~d'~~une épreuve orale de commentaire de texte, dite « Grand Oral ». Le Grand Oral consiste, après une préparation de 30 minutes, en un commentaire de texte de 10 minutes suivi d'une conversation de 20 minutes avec le jury composé de trois membres dont ~~le~~ général commandant ~~les EOAA~~ ou son représentant. La note obtenue à cette épreuve est reportée sur la cinquième année. Une note au Grand Oral inférieure à 10/20 ne se compense pas avec les autres notes de cinquième année. ~~Les rattrapages pour l'épreuve du Grand Oral ne s'organisent que dans le cadre de deux années universitaires consécutives aux sessions prévues (4ème et 5ème années).~~	Article 20 : Le Grand Oral L'étudiant subit une épreuve orale de commentaire de texte, dite « Grand Oral ». Le Grand Oral consiste, après une préparation de 30 minutes, en un commentaire de texte de 10 minutes suivi d'une conversation de 20 minutes avec le jury composé de trois membres dont le général commandant de l'École de l'Air et de l'Espace ou son représentant. La note obtenue à cette épreuve est reportée sur la cinquième année. Une note au Grand Oral inférieure à 10/20 ne se compense pas avec les autres notes de cinquième année. Le candidat dispose de quatre passages possibles.
Article 21 : Master L'étudiant de 5ème année du diplôme suit les enseignements ~~de la spécialité de~~ master 2 Géostratégie, défense et sécurité internationale dans lequel il est inscrit. Le déroulement des épreuves et les modalités d'obtention des crédits sont régis ~~par le règlement d'examen des masters.~~	Article 21 : Master L'étudiant de 5ème année du diplôme suit les enseignements de la spécialité de du master 2 Géostratégie, défense et sécurité internationale dans lequel il est inscrit. Le déroulement des épreuves et les modalités d'obtention des crédits sont régis par les modalités de contrôle des connaissances et des compétences votées par les instances de l'Université d'Aix Marseille le règlement d'examen des masters.
Article 22 : Obtention du diplôme de Sciences Po L'obtention du diplôme de ~~l'IEP~~ se réalise par l'addition des crédits du Master 2, affectés d'un coefficient réducteur d'un tiers, et des 20 crédits spécifiques au diplôme et obtenus conformément aux indications portées sur le tableau annexé à la présente partie.	Article 22 : Obtention du diplôme de Sciences Po L'obtention du diplôme de Sciences Po se réalise par l'addition des crédits du Master 2, affectés d'un coefficient réducteur d'un tiers, et des 20 crédits spécifiques au diplôme et obtenus conformément aux indications portées sur le tableau annexé à la présente partie.

PARCOURS SCIENCES PO AIX – ÉCOLE DE L'AIR ET DE L'ESPACE

Modifications proposées : la maquette a été entièrement revue pour s'aligner sur la nouvelle maquette du master géostratégie, défense et sécurité internationale

1ère année Parcours École de l'Air et de l'Espace

Enseignements du Diplôme Sciences Po Aix – 15 ECTS			
Intitulé de l'UE	**CM**	**TD**	**ECTS**
UE 1 – Culture de l'officier			**7 ECTS**
Culture générale de l'officier	14		
Histoire de l'aviation 1	22		Coef 2
Relations internationales	30		Coef 5
Cercle de lecture (optionnel)	20		
Séminaire *Space and Defence*	20		
UE 2 – Introduction aux sciences politiques			**5 ECTS**
Introduction à la science politique	22		Coef 2
Grands enjeux contemporains	22		Coef 2
Comparative politics	22		Coef 2
UE 3 – Culture générale			**3 ECTS**
Conférence de méthode de culture générale		24	Coef 4
Grand Oral des CMEAE 2 SP (spectateurs)		5	
Enseignements du Master 1 – 15 ECTS			
Master 1 - 1er Semestre			**15 ECTS**
TOTAL			**30 ECTS**

1ère année Parcours École de l'Air et de l'Espace

Enseignements du Master 1 Géostratégie, défense et sécurité internationale				
BCC	Intitulé de l'UE	CM	TD	ECTS
Intégrer dans la prise de décision les grands enjeux et défis internationaux	**UE 1 - Gouvernance internationale**			8 ECTS
	Macroéconomie et transition climatique Science politique de l'Union européenne Tutorat et encadrement de travaux	20 20	 10	
Maitriser le cadre et les outils de l'action internationale appliquée	**UE 2 - Enjeux des relations internationales et des sociétés contemporaines**			8 ECTS
	Cadre normatif et institutions des relations internationales Dynamiques religieuses transnationales Gouverner l'islam en Méditerranée Tutorat et encadrement de travaux	20 20 20	 12	
Appréhender, qualifier et cartographier les phénomènes conflictuels	**UE 3 - Conflits et nouvelles technologies**			8 ECTS
	Conflits et défis des relations internationales Intégration économique européenne Tutorat et encadrement de travaux	20 20	 10	
Acquérir les méthodes et outils de la recherche en vue de se professionnaliser	**UE 4 - Méthodologie**			6 ECTS
	Méthodologie de la recherche en histoire Anglais Tutorat et encadrement de travaux	10	 20 10	
	TOTAL	150	62	30

2ème année Parcours École de l'Air et de l'Espace

Enseignements du Diplôme Sciences Po Aix – 15 ECTS			
Intitulé de l'UE	**CM**	**TD**	**ECTS**
UE 1 – Culture de l'officier 1			**7 ECTS**
Culture générale de l'officier	14		
Management de l'activité	10		Coef 3
Cercle de lecture (optionnel)	20		
Économie et management de défense	28		Coef 5
UE 2 – Culture de l'officier 2			**5 ECTS**
Communication	18		Coef 2
Histoire de l'aviation 2	22		Coef 2
Fait nucléaire	7		Coef 10
UE 3 – Culture générale			**3 ECTS**
Conférence de méthode de culture générale		18	Coef 4
Préparation au Grand Oral		10	
Enseignements du Master 1 – 15 ECTS			
Master 1 – 2ème Semestre			**15 ECTS**
TOTAL			30 ECTS

2ème année Parcours École de l'Air et de l'Espace

Enseignements du Master 1 Géostratégie, défense et sécurité internationale				
BCC	Intitulé de l'UE	CM	TD	ECTS
Intégrer dans la prise de décision les grands enjeux et défis internationaux	UE 5 - Défis de la globalisation			8 ECTS
	Histoire des mondialisations contemporaines Gouvernance économique internationale Tutorat et encadrement de travaux	20 20	 10	
Maitriser le cadre et les outils de l'action internationale appliquée	UE 6 – Diplomatie française			8 ECTS
	La France et les conflits en Afrique depuis 1960 Politique étrangère de la France SSI, cyberespace et cyberconflictualité 1	20 20 10		
Appréhender, qualifier et cartographier les phénomènes conflictuels	UE 7 - Guerres et sociétés			8 ECTS
	Colonisation et sociétés coloniales Souveraineté et relations internationales SSI, cyberespace et cyberconflictualité 2	20 20 10		
Acquérir les méthodes et outils de la recherche en vue de se professionnaliser	UE 8 - Méthodologie			6 ECTS
	Mise en situation professionnelle Anglais Tutorat et encadrement de travaux	10	 20 10	
	TOTAL	150	40	30 ECTS

3ème année Parcours École de l'Air et de l'Espace

Enseignements du Diplôme Sciences Po Aix – 20 ECTS			
Intitulé de l'UE	CM	TD	ECTS
UE 1 –Culture de l'officier			4 ECTS
Organisation de la défense Séminaire *Common Security and Defence Policy* Wargaming	9 40 20		
UE 2 – Grand Oral			6 ECTS
UE 3 – Grand écrit			4 ECTS
UE 4 – Mémoire			6 ECTS
Enseignements du Master 2 – 40 ECTS			
Master 2			40 ECTS
TOTAL			60 ECTS

3ème année Parcours École de l'Air et de l'Espace

Enseignements du Master 2 Géostratégie, défense et sécurité internationale				
	Intitulé de l'UE	CM	TD	ECTS
Comprendre le phénomène guerrier et les relations internationales	**UE 1 - Politiques de puissance**			6 ECTS
	Géostratégie de la Méditerranée XIX-XXIème siècles	20		
	Cultures impériales	20		
	UE 2 - Histoire des sociétés et des idées face aux guerres			6 ECTS
	Pensée stratégique et conduite de la guerre	20		
	Armées et sociétés à l'époque contemporaine	20		
	UE 3 - Histoire de la guerre			4 ECTS
	Méthodologie de la recherche		15	
	De la guerre : séminaire		10	
Mesurer, analyser, hiérarchiser, cartographier des phénomènes	**UE 4 - Défense et sécurité en Europe**			6 ECTS
	Histoire de la sécurité européenne	20		
	Politiques européennes de défense et de sécurité	20		
Professionnalisation	**UE 5 – Parcours d'insertion professionnelle 1**			8 ECTS
	Anglais		20	
	Gestion de crises internationales et action humanitaire	15		
	Leçons de droit des conflits armés	15		
Comprendre et analyser le phénomène guerrier et les relations internationales	**UE 6 - Sécurité globale**			3 ECTS
	L'ONU et les missions de maintien de la paix	15		
	Terrorisme international	15		
	UE 7 - Analyse géopolitique			3 ECTS
	Géopolitique	30		
	UE 8 - Défense et sécurité de la France			3 ECTS
	Action militaire de la France	10		
	La sécurité intérieure	10		
	Relations politico-militaires en France	10		
Mesurer, analyser, hiérarchiser, cartographier des phénomènes	**UE 9 - Analyse des nouveaux enjeux internationaux**			3 ECTS
	Risques NRBC et environnementaux : histoire et enjeux contemporains de biosécurité	15		
	Enjeux cyber et technologiques de sécurité et de défense	15		
Professionnalisation	**UE 10 - Parcours d'insertion professionnelle 2**			18 ECTS
	Géoéconomie de la défense	20		
	Mémoire (rapport avec soutenance)			
	TOTAL	290	45	60